

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 321
Jeudi 11 mai 2023**

1. Points d'ordre général

- Approbation des procès-verbaux des séances du CCLRF du 12 juillet 2022, du 13 octobre 2022 et du 23 mars 2023.

-La prochaine séance du CCLRF se tiendra le 15 juin 2023.

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

2.1.1) Projet d'article 14 du projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise visant à promouvoir une épargne verte.

Le projet d'article a pour but de modifier l'article L. 2223-17 du Code du travail en imposant au règlement du plan d'épargne entreprise de proposer, en plus du fonds solidaire, deux fonds ayant obtenu un label reconnu par l'État et satisfaisant aux critères de financement de la transition énergétique et écologique ou d'investissement socialement responsable. De même, il est proposé de modifier l'article L. 2224-3 du Code monétaire et financier pour imposer la même contrainte aux plans d'épargne retraite d'entreprise.

2.1.2) Projet d'article 15 du projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise visant à modifier la gouvernance des fonds communs de placement d'entreprise.

Le projet d'article a pour but de modifier l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier en indiquant que la société de gestion transmet chaque année au conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise sa politique d'engagement actionnarial, ainsi que le compte rendu de la mise en œuvre de cette politique.

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Supprimé

2.2.2) Projet de décret portant mise en place du sous-compte français du produit paneuropéen d'épargne retraite-individuelle.

Le projet de décret vise, à la suite de la loi du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, à définir les règles de fonctionnement du sous-compte-français du produit paneuropéen d'épargne retraite-individuelle

2.2.3) Projet de décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

Le projet de décret est pris en application de l'article L. 412-13 du Code de la consommation. Il a pour objet de transposer en droit français la directive (UE) 2019/882 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Cette directive prévoit que différentes catégories de produits et services, limitativement énumérées, dont les services bancaires, doivent satisfaire à des exigences d'accessibilité et impose dans cette perspective des obligations nouvelles à l'ensemble des opérateurs économiques et prestataires de services concernés.

2.2.4) Projet de décret relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique.

Le projet de décret vise à fixer les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article 15 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et insérée à l'article L. 215-1-1 du Code de la consommation.

2.2.5) Supprimé

2.2.6) Projet d'arrêté fixant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

Le projet d'arrêté est pris en application de l'article L. 412-13 du Code de la consommation. Il a pour objet de transposer en droit français l'annexe I de la directive (UE) 2019/882 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Le projet d'arrêté vise à préciser plus particulièrement les exigences tant générales que spécifiques qui s'appliquent aux différentes entités assujetties au champ d'application du texte.